

Informations générales

Poste titulaire : Non
Filière : Autres filières
Catégorie : C
Cadre d'emploi : Cadre d'emploi
Direction / Service :
Lieu de travail : EVRY

Mission

Le Conseil Départemental de l'Essonne, département d'Ile-de-France, administre plus d'1,2 millions d'Essonnais. Situé au sud de Paris, le territoire bénéficie à la fois du dynamisme urbain de la capitale au nord et d'un cadre plus paisible et vert au sud.

La jeunesse de sa population (plus de 30% des habitants ont moins de 20 ans reflète le dynamisme économique, scientifique, industriel et la qualité de vie du territoire. L'Essonne constitue un terreau d'innovation : elle concentre des centres de recherches, des universités, des grandes écoles et des pôles d'excellence en synergies avec des entreprises innovantes.

La Direction de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative a pour principale mission de mettre en œuvre et animer les politiques relatives à la citoyenneté, la jeunesse et à l'accompagnement des associations. Ces politiques se traduisent notamment par le lancement d'appels à projet, l'instruction des demandes de subventions et l'accompagnement des associations sur le territoire pour toutes leurs questions juridiques, financières, le développement de compétences mais aussi la mise en œuvre de leurs projets.

La mission confiée au volontaire du service civique consistera à participer à la mise en place d'un cycle mémoriel sur la Seconde guerre mondiale.

Les activités confiées seront :

- participer à la collecte des outils (expositions, photos,...) des associations d'anciens combattants, afin d'établir un référencement permettant de les valoriser et aux partenaires (éducation nationale, communes,...) de mieux les appréhender.
- participer aux côtés des associations d'anciens combattants à la collecte de la mémoire vivante de ceux ayant vécu la guerre et participer à la conception et à la réalisation d'outils de mise en valeur de cette mémoire combattante.
- participer à la recherche documentaire pour la préparation d'expositions ou d'actions consacrées à la mise en valeur de la mémoire de la seconde guerre mondiale.
- participer et aider à concevoir les actions contribuant au devoir de mémoire du plan citoyenneté.

Conditions à remplir pour devenir volontaire du Service Civique :

L'engagement de Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans.

Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée de six à douze mois;
 - pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence ;
 - représentant au moins vingt-quatre heures hebdomadaires;
 - donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat et d'un soutien complémentaire pris en charge par l'organisme d'accueil ;
 - ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat ;
- pouvant être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics en France ou à l'étranger.

Formations obligatoires dans le cadre du dispositif service civique et proposées par le Département :

- La formation aux premiers secours (PSC1)
- La formation civique et citoyenne sous forme d'ateliers collectifs autour de 4 grandes thématiques : santé et prévention des risques, lutte contre les discriminations, citoyenneté et développement durable.

ATTENTION : Temps de travail et rémunération spécifiques au dispositif du service civique

Temps de travail

39h par semaine, 50 jours de congés

Rémunération

rémunération statutaire + régime indemnitaire + primes annuelles + NBI pour les postes y ouvrant droit + CNAS + participation de l'employeur à la mutuelle et à la prévoyance.